

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2018-02-04</u>	ANNEE 2018 Objet : Renouvellement adhésion CAUE
<p>Le quinze février deux mille dix huit</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Sandrine BOUDIGUES, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : MM. Michel AUBRUN (donne pouvoir à Philippe MABRU), Franck CALAS (donne pouvoir à Jocelyne ROLLET), Marie-Pierre GINTRAND (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Eric DE CLAVIERE), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 10 février 2018 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

L'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement arrivant à échéance M. Le Marie demande aux membres du Conseil s'ils l'autorisent à la renouveler.

Il précise que le montant est de 0.10 € par habitant. Le montant pour 2018 sera de 80.10 € et que 4 demi-journées d'intervention sont offertes.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents

ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion au CAUE
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION